

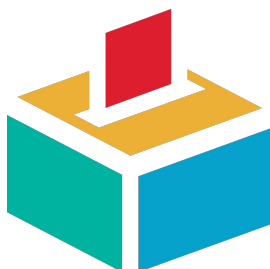
> CNESCO : DES CONSTATS ALARMANTS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

SIGNEZ L'APPEL DU COLLECTIF POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC



Signez la pétition sur notre site snuep.fr

LOI TRAVAIL : VOTATION CITOYENNE



Vote en ligne sur notre site snuep.fr

Les constats publiés par le CNESCO à l'issue de sa conférence « Quel avenir pour l'enseignement professionnel ? » ne constituent pas une nouveauté pour le SNUEP-FSU. Le SNUEP-FSU n'a cessé de dénoncer le manque d'articulation et les inégalités importantes entre les 3 voies du lycée, l'orientation sexuée persistante, l'orientation et l'affectation par défaut, les poursuites d'études difficiles pour les bachelier-es professionnel-les, l'offre de formation insuffisante et mal équilibrée et la pénurie d'enseignant-es (28 % des postes non pourvus et 2 fois moins de candidats depuis la masterisation).

Malgré ces constats récurrents et les nombreuses alertes du SNUEP-FSU en ce sens, le ministère refuse toujours de dédier des moyens à la voie professionnelle à la hauteur de ses enjeux. Les politiques gouvernementales et régionales s'obstinent à dégrader l'enseignement professionnel public sous statut scolaire avec pour objectif le développement de l'apprentissage.

Certaines préconisations du CNESCO pour remédier aux multiples difficultés constatées

sont néanmoins largement critiquables.

La suppression des 3^{ème} prépa-pro, la généralisation de la seconde indifférenciée, l'accompagnement personnalisé ou l'intégration des LP dans des établissements polyvalents actuels ne régleront en rien la ségrégation scolaire et les véritables problèmes d'orientation.

La modularisation des diplômes professionnels par l'introduction des blocs de compétences en formation initiale est dangereuse et en totale contradiction avec l'objectif d'élévation du niveau de qualification pour tout-es. Ce dispositif participe activement à la déqualification des emplois et est antinomique avec les besoins économiques de notre société. Si les métiers sont amenés à évoluer de plus en plus vite, seule une formation initiale qualifiante de qualité permettra aux élèves de s'adapter aux évolutions de leurs emplois et aux formations tout au long de leurs parcours professionnels.

Préconiser la VAE pour favoriser le recrutement des PLP signale l'abandon manifeste de la volonté de mettre en place un véritable plan de recrutement >>>

Sommaire

- > CNESCO : des constats alarmants.....P 1-2
- > Appel du collectif pour l'EPP.....P2-3
- > PPCR : 1^{ères} traductions dans le 2nd degréP3-4
- > PPCR : 1^{ères} réponses pour les enseignant-es...P4

- > Remise du rapport relatif à l'éducation à la sexualité.....P5
- > Attentats : la FSU solidaire des victimesP5
- > La mobilisation contre la loi travail ne faiblit pas.P5-6
- > Tout tremble mais rien ne bouge..... P6

- > Le gouvernement pratique le dialogue de sourd..... P7
- > Ne pas se tromper de responsabilité.....P7
- > Crise à MayotteP8
- > Pétition pour l'EPP.....P8
- > Lu au BO/JO.....P9

>>>

et pré-recrutement de personnels enseignants qualifiés et formés pour les 700 000 jeunes de l'enseignement professionnel public. Rendre de nouveau attractif le métier de PLP implique inévitablement une véritable formation didactique et disciplinaire, une revalorisation salariale et des améliorations concrètes des conditions de travail.

SIGNEZ L'APPEL COLLECTIF POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

L'enseignement professionnel public subit des attaques sans précédent de la part des organisations patronales, du gouvernement, des Régions, comme de certains parlementaires. Accusée à tort d'être éloignée de l'entreprise et des compétences nécessaires à l'emploi, la voie professionnelle sous statut scolaire ne colle pas à l'image que ses détracteurs cherchent à imposer. Alors que les mesures financières et les propositions de lois prônent aujourd'hui le développement de l'apprentissage pour prétendre lutter contre le chômage des jeunes, il est indispensable de rappeler que l'enseignement professionnel public doit conserver sa première place dans la formation professionnelle des jeunes et doit rester au sein des ministères de l'Education nationale et de l'Agriculture, garants du service public d'éducation pour tou-tes.

L'enseignement professionnel public scolarise 700 000 jeunes soit un tiers des lycéen-nes. Majoritairement issu-es des classes populaires, ces futurs employé-es, ouvrier-ères, artisan-es, responsables d'entreprises, participeront au développement économique du pays dans les années à venir et sont toutes et tous formé-es en alternance. Il existe, par exemple, 22 semaines de stage, appelées période de formation en milieu professionnel (PFMP) pour le baccalauréat professionnel. Sans la création de ce diplôme, qui a fêté ses 30 ans cette année, l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau bac n'aurait pas été atteint. Quant au CAP, aujourd'hui centenaire et toujours reconnu par les conventions collectives

Pour le SNUEP-FSU, le ministère doit enfin acter que l'apprentissage et les dispositifs de casse des diplômes sont inopérants et inefficaces pour lutter contre le chômage des jeunes. Le SNUEP-FSU continue à revendiquer un plan d'urgence pour la revalorisation de la voie professionnelle publique sous statut scolaire : cette revalorisation nécessite une remise à plat objective de l'ensemble des dispositifs qui

comme premier niveau de qualification, il est préparé pour près de la moitié par des jeunes sous statut scolaire (parmi lesquels 98 % des élèves les plus fragiles, issu-es de SEGPA, y accèdent). Et nombreux-ses sont les élèves de la voie professionnelle à avoir des parcours réussis dans leurs entreprises ou des poursuites d'études remarquables dans l'enseignement supérieur.

Le MEDEF ne se contente pas d'attaquer la voie professionnelle en valorisant uniquement l'apprentissage : il prétend mettre la main sur la conception des diplômes aujourd'hui sous le contrôle des ministères de l'Education nationale et de l'Agriculture, tout en refusant de détacher les salarié-es pour les travaux des Commissions Professionnelles Consultatives (CPC). Les CPC ont pour mission de faire évoluer les formations et les diplômes en fonction des évolutions des métiers et les entreprises y sont évidemment représentées par l'intermédiaire de leurs organisations patronales et de salarié-es.

Par ailleurs, les entreprises participent à la délivrance des diplômes professionnels par l'intermédiaire des tuteurs et tutrices qui accueillent les élèves de lycées professionnels en stage et contribuent aux évaluations professionnelles qui certifient les diplômes. Les lycéen-nes bénéficient d'un nombre conséquent d'heures d'enseignements général et professionnel dans nos établissements publics, même si la réforme du Bac Pro en 3 ans a malheureusement réduit ces temps. Cette rénovation de la voie professionnelle l'a fragilisée et les mesures annoncées le 29 janvier dernier par la ministre de l'Éducation nationale ne compenseront pas la suppression d'un an de formation.

Non, l'enseignement professionnel public

la dégradent mais aussi des moyens pour améliorer la qualité de la formation dispensée aux élèves, leur insertion professionnelle et la réussite de leurs poursuites d'études.

Communiqué SNUEP-FSU

7 mars 2016

sous statut scolaire n'est pas éloigné des entreprises. Celles et ceux qui claironnent le contraire poursuivent plusieurs objectifs : récupérer l'enseignement professionnel sous statut scolaire pour le mettre sous la seule responsabilité des entreprises, diminuer les heures d'enseignement général indispensables à la formation et à l'émancipation de tou-tes les élèves, casser les diplômes de la voie professionnelle et couper le lien formation – qualification – rémunération. Les jeunes les moins qualifiés sont les plus touchés par le chômage, le projet des détracteurs de la voie professionnelle sous statut scolaire n'est donc clairement pas de lutter contre le chômage des jeunes.

Prétendant justement lutter contre le chômage des jeunes, le gouvernement et les Régions participent à cette remise en cause de la voie professionnelle publique sous statut scolaire en promouvant et en finançant très largement le système de l'apprentissage. L'investissement public pour un-e apprenti-e est de 18 700 euros (coût en 2012, source "CNEFOP - Rapport apprentissage - Janvier 2015") quand il est de 12 210 pour un-e lycéen-ne professionnel-le (coût en 2013, source "Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - Repères et références statistiques 2015"). Et, contrairement aux idées reçues, l'apprentissage est moins efficace en termes d'obtention du diplôme, de luttes contre le décrochage, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle à long terme. Il est la première dépense pour l'emploi des jeunes alors qu'il se développe essentiellement dans le supérieur, qu'il est très inégalitaire et discriminatoire (70 % des apprentis sont des garçons).

>>>

>>>

Sélectif de surcroît il n'a donc pas fonction de "bien public" en matière de formation professionnelle. Et si l'iniquité est régulièrement questionnée à l'université, celle opérée à l'entrée de l'apprentissage n'est, quant à elle, jamais débattue.

L'enseignement professionnel public est la voie de réussite et d'intégration sociale des plus fragiles : il doit donc être doté de moyens à la hauteur des enjeux qu'il représente (650 000 jeunes de 15 à 25 ans sans solution d'emploi ni de formation). Les gouvernements successifs ont dépensé des millions d'euros et pourtant les objectifs du nombre d'apprenti-es de niveau IV et V n'ont jamais été atteints, loin de là ! (7 milliards d'euros dépensés en 2008 pour 427 000 apprenti-es et 8,2 milliards en 2012 pour 438 000 – source CNEFOP)

Alors que de nombreuses études confirment que les diplômé-es sont toujours mieux protégé-es du chômage que les non diplômé-es, le gouvernement et le patronat fragilisent la formation professionnelle en remettant en cause les diplômes nationaux. La délivrance de blocs ou d'attestations de compétences dans des dispositifs et/ou cadres législatifs comme dans le projet de loi Travail

participeront de cette précarisation des jeunes.

Le projet de loi Travail propose aussi aux établissements d'enseignement secondaires privés hors contrat de bénéficier de la taxe d'apprentissage (TA). Il s'agit ici de diminuer d'autant le financement des lycées professionnels publics, dans un contexte où la perte de 30 % de la TA subie depuis 2014 asphyxie et empêche de fonctionner de nombreux Lycées Professionnels sur l'ensemble du territoire ?

Le gouvernement doit enfin considérer le service public de l'Education, notamment l'enseignement professionnel public sous statut scolaire, comme un investissement pour l'avenir. Des mesures ambitieuses doivent être prises pour une voie de formation qui scolarise les élèves quels que soient leur condition sociale, leur sexe, leur lieu de résidence ou leur origine. C'est bien l'enseignement professionnel public qui doit être développé pour accueillir tou-tes les jeunes qui le souhaitent.

Premier-es signataires

Olivier BLEUNVEN, SNETAP-FSU, Valérie BRETEL, SUD Education, Guy BRUCY, Professeur des Universités, Historien de la formation professionnelle, Sabine COSTE, chargée d'études IFE-ENS de Lyon, laboratoire ECP. Nicolas CHAUDET, SUD Education, Jérôme DAMMEREY, SNUEP-FSU, Séverine DEPOILLY, Maitresse de conférences ESPE Paris, Université Paris IV Fabrice DHUME, Enseignant-chercheur à l'université Paris Diderot, Philippe DUFFAUT, SYAC CGT, Céline DUMOULIN, ingénieure de recherche en sociologie, Henri ECKERT, Professeur de sociologie, université de Poitiers, Muriel FILIPPI, SYAC CGT, Sigrid GERARDIN, SNUEP-FSU, Benoit HUBERT, SNEP-FSU, Prisca KERGOAT, Sociologue, Université de Toulouse II, Jean-Marie LE BOITEUX, SNETAP-FSU, Anne-Marie LE GALLO-PILEAU, SNALC, Fabienne MAILLARD, Professeure des universités, Gilles MOREAU, Professeur de sociologie à l'Université de Poitiers, François PORTZER, SNALC, Catherine PRINZ, CGT Educ'Action Didier SABLIC, SNEP-FSU, Lucie TANGUY, directrice de recherche honoraire au CNRS Alain VRIGNAUD, CGT Educ'Action

PPCR : PREMIÈRES TRADUCTIONS DANS LE SECOND DEGRÉ

Le ministère de l'Éducation nationale a rendu public un projet de mise en œuvre du protocole PPCR pour les personnels d'enseignement du ministère. La présentation générale programmée le 1^{er} juin sera suivie de la mise en place de groupes de travail étudiant la transposition aux corps d'éducation et d'orientation de ces dispositions ainsi que l'évolution de l'évaluation pour tous les personnels du second degré.

Le projet propose la mise en place progressive d'une nouvelle carrière fondée sur un avancement à un rythme commun à tous avec deux moments d'accélération de carrière et la création d'une classe exceptionnelle au-delà de

la hors classe actuelle. Cette refonte de la carrière s'accompagne d'une nouvelle grille indiciaire et d'un transfert d'une part des indemnités dans le traitement indiciaire.

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU actent positivement ce premier pas qui doit conduire à une revalorisation plus conséquente des carrières et des salaires des professeurs du second degré, des CPE et des CO-PSY. La résorption de la crise de recrutement que connaît actuellement le second degré passe en particulier par cette voie.

La combinaison des différents éléments – nouveaux indices, reclassement, nouveau débouché de carrière – produira une augmentation du traitement pour toutes et tous mais avec une mise en œuvre étalée dans le temps jusqu'en 2020. **Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et**

le SNUEP-FSU demandent la mise en place d'un calendrier plus resserré pour répondre à l'urgence de la revalorisation des carrières des personnels d'enseignement,

d'éducation et d'orientation du second degré. En tout état de cause, ils exigent que des garanties soient données sur la tenue d'un tel calendrier.

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU dénoncent la faiblesse de la revalorisation de la grille indiciaire des professeurs agrégés en fin de classe normale et en hors-classe. Ils dénoncent également la volonté de conserver des rythmes améliorés pour certains au lieu d'une carrière linéaire au meilleur rythme pour tous. Par ailleurs, le ralentissement de la progression des débuts de carrière et la faiblesse de leur revalorisation est un mauvais signal >>>

>>>

dans un contexte de faible attractivité de nos métiers. Enfin, les volumes et modalités d'accès à la nouvelle classe exceptionnelle risquent de ne concerner qu'une trop faible partie de la profession. **Lors des discussions qui vont s'ouvrir le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU porteront les exigences suivantes :**

- une meilleure revalorisation des futurs recrutés,
- des garanties pour le parcours sur au moins deux grades pour toutes et tous dans le cadre d'une carrière la plus linéaire et la plus rapide,

PPCR : PREMIÈRES RÉPONSES POUR LES ENSEIGNANT-ES

Le ministère de l'Éducation nationale a rendu public un projet de mise en œuvre du protocole PPCR pour les personnels d'enseignement. La présentation générale programmée le 1^{er} juin sera suivie de la mise en place de groupes de travail pour étudier la transposition aux corps d'éducation et d'orientation de ces dispositions ainsi que l'évolution de l'évaluation des enseignant-es.

Le projet propose la mise en place progressive d'une nouvelle carrière fondée sur un avancement à un rythme unique pour tous avec deux moments d'accélération et la création d'une classe exceptionnelle au-delà de la hors classe actuelle. Cette refonte de la carrière s'accompagne d'une nouvelle grille indiciaire et d'un transfert d'une part des indemnités dans le traitement indiciaire.

Pour la FSU qui a fortement œuvré dans le cadre des négociations sur les parcours professionnels rémunérations carrières pour faire avancer le besoin d'une revalorisation pour tou-tes, et qui a souligné la faiblesse des rémunérations des enseignant-es au

- un accès pour toutes et tous à la classe exceptionnelle.

Concernant l'évaluation, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU exigent le maintien de la double évaluation des professeurs et son application pour les personnels d'éducation et d'orientation avec la création d'inspections issues de ces corps. Le projet prévoit la déconnexion partielle de l'évaluation et de la carrière du fait du rythme commun pour la majorité des échelons. Cela va dans le bon sens mais le ministère aurait pu aller plus loin pour répondre aux souhaits les personnels : un avancement au rythme

regard des autres pays de l'OCDE, ces projets montrent un début de prise en compte de ses préoccupations. Globalement, même si tout n'est pas parfait, c'est une amélioration pour la carrière des enseignant-es.

La combinaison des différents éléments – nouveaux indices, reclassement, nouveau débouché de carrière- produira une augmentation du traitement pour tou-tes mais avec une mise en œuvre étalée dans le temps jusqu'en 2020. La FSU avait demandé un calendrier de mise en œuvre qui réponde mieux à l'urgence de la revalorisation.



Cependant de nombreux problèmes demeurent : les personnels en début de carrière voient leur progression ralentie alors que l'on sait le manque d'attractivité

commun le plus favorable pour l'ensemble des personnels qui permettrait que l'évaluation soit enfin réellement déconnectée de la carrière et recentrée vers le conseil, l'accompagnement et le développement de la formation continue .

Communiqué SNES, SNEP, SNUEP
1^{er} juin 2016

de nos métiers et les charges qui pèsent sur les personnels entrant dans le métier, les volumes et modalités d'accès à la classe exceptionnelle risquent de ne concerner qu'une petite minorité de personnels. Lors des discussions qui vont s'ouvrir, la FSU et ses syndicats porteront l'exigence d'une meilleure revalorisation des futurs recruté-es, des garanties sur le parcours de tou-tes sur au moins deux grades dans le cadre d'une carrière plus linéaire et plus rapide et d'une troisième classe accessible à tou-tes.

La FSU restera particulièrement vigilante sur la question de l'évaluation. Si le projet prévoit la déconnexion partielle de l'évaluation et de la carrière du fait du rythme unique pour la majorité des échelons, la FSU rappelle sa demande d'une évaluation totalement déconnectée de la carrière pour la recentrer vers le conseil et l'accompagnement conformément à ce que souhaitent les personnels et le développement de la formation continue.

Communiqué FSU
31 mai 2016

REMISE DU RAPPORT RELATIF À L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Le 15 juin, le Haut Conseil à l'Égalité a remis à la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et à la ministre chargée des Droits des femmes, son rapport relatif à l'Éducation à la sexualité : « Répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes ».

La FSU se félicite de ce rapport, dont les préconisations sont proches des revendications qu'elle porte en matière d'éducation à l'égalité des sexes et des sexualités. Dans son introduction, la présidente du HCE, Danielle Bousquet, a

rappelé que la sexualité faisait partie intégrante de la construction de la personnalité, et que l'éducation à la sexualité ne devait donc pas avoir pour seul objectif la prévention des risques, mais relever d'une approche globale et positive. Elle a évoqué la tuerie homophobe d'Orlando, ainsi que les drames provoqués par le cyber-harcèlement sexiste et sexuel, pour rappeler que l'éducation devait être « vecteur de citoyenneté, d'émancipation et d'égalité », évoquant « le droit à disposer librement de son corps et de sa sexualité ». La FSU apprécie la dimension interministérielle des préconisations : l'éducation à la sexualité doit également concerner les jeunes pris-es en charge par

la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'accueil collectif en centres de loisirs, le monde du sport... Elle sera attentive particulièrement à la manière dont le ministère de l'Éducation nationale s'emparera des recommandations du HCE, en termes de pilotage national et académique, de formation des personnels, de moyens et de ressources, afin que tous les établissements scolaires puissent s'en emparer, et que, de la maternelle au lycée, le droit fondamental à bénéficier d'une éducation à la sexualité soit effectif pour chaque jeune.

Communiqué FSU
15 juin 2016

ATTENTATS : LA FSU SOLIDAIRE DES VICTIMES

C'est une nouvelle fois avec horreur et indignation que la FSU a appris l'assassinat dans les Yvelines d'un policier et de sa compagne par un homme se revendiquant du groupe terroriste État islamique.

Elle présente ses condoléances aux proches de la victime et assure de tout son soutien les policiers affectés par cet acte odieux.

Elle exprime aussi toute sa solidarité aux proches des victimes de la tuerie de masse commise dimanche à Orlando en Floride à l'encontre de

gays, de lesbiennes et de trans par un homme se réclamant lui aussi de ce groupe terroriste.

Face à chacun de ces attentats, les citoyens du monde entier restent déterminés à ne pas céder face au terrorisme et à sa volonté de susciter terreur et angoisse.

Il est clair que les auteurs de ces actes visent à installer la peur, le repli sur soi, l'opposition des citoyens entre eux, la stigmatisation d'une partie d'entre eux.

Ce piège tendu ne peut être déjoué qu'en refusant d'exacerber ces passions et, au contraire, en rappelant que l'immense majorité des citoyens refusent d'entrer dans cette idéologie.

La FSU réaffirme sa conviction forte de la nécessité de faire vivre et de donner une réalité concrète aux valeurs qui fondent le vivre ensemble dans notre société et particulièrement dans le monde du travail. C'est pourquoi, en tant qu'organisation syndicale, elle se mobilise pour lutter contre le racisme, le rejet de l'Autre, la peur et la haine.

Ce sont bien la tolérance, la liberté, la démocratie, la laïcité, le vivre ensemble qui doivent en triompher.

Communiqué FSU
14 juin 2016

LA MOBILISATION CONTRE LE PROJET DE LOI TRAVAIL NE FAIBLIT PAS

Après trois mois de manifestations et de grèves, la mobilisation contre le projet de loi travail ne faiblit pas. Au contraire, suite aux assemblées générales, les mouvements de grèves, y compris reconductibles, s'étendent et des actions sous des formes diverses se développent. Par son silence et son mépris, le

gouvernement est responsable de la situation de blocage. La mobilisation rencontre toujours le soutien de la population consciente des régressions sociales qui menacent les salarié-es d'aujourd'hui et de demain.

Les organisations syndicales mobilisées condamnent les attaques injurieuses et inacceptables du Medef contre le mouvement social et les syndicats. Ces propos entretiennent un climat délétère qui encourage des menaces contre les

militant-es et les salarié-es mobilisé-es. Ni la surenchère au Sénat, ni l'entêtement du gouvernement n'entameront notre détermination.

Depuis le début du conflit, la lutte paie et le gouvernement s'est vu contraint de céder à des revendications sectorielles légitimes. Pour autant, il s'obstine encore à ne plus rien lâcher sur la loi, en particulier sur la primauté des accords d'entreprise sur les accords de branches et la loi, le chantage par les accords de maintien >>>

>>>

de développement de l'emploi, le référendum d'entreprise, la facilitation des licenciements, le temps de travail, la médecine du travail, la pénalisation financière des privé-es d'emploi...

Ces éléments constituent le cœur de la lutte que mènent les organisations syndicales et la raison pour laquelle elles exigent depuis le début le retrait du projet et l'ouverture d'une négociation pour de nouveaux droits.

Depuis le 20 mai, les organisations syndicales et de jeunesse ont demandé à être reçues par le Président de la République. Cette requête est restée à ce jour sans réponse alors que depuis trois mois, les organisations ont des

TOUT TREMBLE, MAIS RIEN NE BOUGE !

Les organisations syndicales en lutte contre la loi travail affirment avec force leur détermination à défendre l'intérêt de tous les salarié-es actuel-les et futur-es. Elles relèvent avec intérêt l'évolution de certaines organisations syndicales qui ne sont pas dans l'action mais qui expriment leur désaccord avec le projet de loi.

Les organisations syndicales et de jeunesse, conscientes de leurs responsabilités, en appellent encore une fois au gouvernement et aux parlementaires pour qu'ils assument les leurs en matière de protection des salarié-es. Elles rappellent que ce texte n'est pas acceptable, notamment sur l'inversion de la hiérarchie des normes, les accords de développement et de maintien dans l'emploi, l'assouplissement des licenciements économiques, le référendum et la médecine du travail, facteurs de destruction des garanties collectives et favorisant la précarité.

De ce fait, elles jugent incompréhensible et inadmissible, pour un gouvernement qui

propositions à faire valoir et sont prêtes à discuter.

Dès aujourd'hui, les organisations appellent à poursuivre et à amplifier les mobilisations :

- en multipliant, en participant et en soutenant les actions décidées par les salarié-es en assemblées générales, y compris par des grèves ;
- en travaillant à des temps forts de convergence de luttes interprofessionnelles par la grève et les manifestations, en organisant ou en renforçant les journées déjà engagées du 6 au 13 juin dans les secteurs professionnels et sur tout le territoire ;
- en assurant le succès de la votation organisée dans toutes les entreprises,

prône le dialogue social, que le Président de la République ne réponde toujours pas au courrier des sept organisations qui demandent à être reçues afin de faire valoir leurs propositions.

Ce n'est pas en menaçant, en discréditant le mouvement social et en essayant de diviser, sans succès, les organisations syndicales et de jeunesse que le règlement du conflit contre le projet de loi travail sera trouvé. Elles restent unies et déterminées pour gagner.

La mobilisation demeure importante et la votation citoyenne remporte un grand succès. Les organisations soutiennent les salarié-es en lutte et ceux et celles qui les rejoignent et appellent à amplifier les grèves et les actions.

Si le gouvernement s'entête, les organisations syndicales et de jeunesse engagent l'ensemble des salarié-es actifs, privé-es d'emploi et retraité-es, les étudiant-es et lycéen-nes à poursuivre les actions revendicatives sous les formes décidées localement particulièrement les :

- **23 juin 2016** : date du vote au Sénat (grèves, interpellations des parlementaires, rassemblements, manifestations, conférences de presse ...).

services, lieux d'études, dont les résultats seront remis lors d'une grande mobilisation fin juin.

Elles invitent tous-tes les salarié-es, jeunes, retraité-es, privé-es d'emploi à participer massivement à la manifestation nationale du 14 juin à Paris et à renforcer la mobilisation pour le retrait de la loi travail et pour de nouveaux droits.

Les organisations se retrouveront le 8 juin afin de préparer le 14 juin et ses suites.

Communiqué CGT, FSU, FO, SOLIDAIRES,
UNEF, UNL, FIDL
2 juin 2016

- **28 juin 2016** : remise de la votation citoyenne auprès des préfetures et à la présidence de la République pour la région parisienne en organisant des grèves et des manifestations.

D'ores et déjà le 14 juin s'annonce fort et verra la participation, l'appui et le soutien de délégations syndicales européennes et internationales qui chaque jour témoignent de leur solidarité.

Pour ne pas se laisser impressionner, pour résister, les organisations syndicales invitent à voter pour le retrait du projet de loi travail et l'obtention de nouveaux droits. Elles appellent à participer massivement à la grève et à la manifestation du 14 juin à Paris.

Les organisations décident de se retrouver le 15 juin.

Communiqué commun CGT, FO, FSU,
Solidaires, UNEF, UNL et FIDL
8 juin 2016

LE GOUVERNEMENT PRATIQUE LE DIALOGUE DE SOURD !

Massive, dynamique, combative, revendicative, la manifestation nationale unitaire d'hier à Paris et en province est une grande réussite. Elle illustre la détermination sans faille des salarié-es, des privé-es d'emploi, des jeunes et des retraité-es à gagner le retrait du projet de loi Travail et à obtenir de nouveaux droits.

Les organisations dénoncent une nouvelle fois les violences qui ont émaillé les abords de la manifestation. Leur service d'ordre a joué son rôle en assurant le bon déroulement du cortège syndical.

Les organisations demandent au gouvernement de garantir les bonnes conditions d'exercice du droit de manifester. Il est de sa responsabilité d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre.

Le Premier ministre assimile les manifestants à ceux qu'il qualifie de casseurs et rejette sa propre responsabilité sur les organisations syndicales en leur imputant le climat social qui se détériore.

Il veut interdire les manifestations ! Comme si en muselant la contestation, il réglait le problème ! C'est inadmissible !

NE PAS SE TROMPER DE RESPONSABILITÉ

Une fois de plus, la manifestation parisienne du mardi 14 juin a donné lieu à des violences inadmissibles de la part d'individus qui s'en sont pris notamment à un hôpital. La LDH condamne sans réserve de tels actes. En même temps, elle rappelle que la responsabilité du maintien de l'ordre incombe aux pouvoirs publics et non pas aux organisations syndicales, contrairement à ce que vient de prétendre le Premier ministre sur les ondes de France Inter, ce matin. Par

Le gouvernement refuse d'entendre ! Il cherche à détourner l'opinion publique du cœur du sujet posé par le projet de loi. Les organisations quant à elles restent centrées sur l'inversion de la hiérarchie des normes, les accords de développement et de maintien de l'emploi, les conditions de licenciement, le référendum d'entreprise, la médecine du travail. Autant d'éléments dans le projet de loi qui en l'état sont défavorables aux salarié-es.

Comment peut-il continuer de mépriser ainsi l'expression de millions de salarié-es, de privé-es d'emplois, de retraité-es et de jeunes ?

Comment peut-il refuser le dialogue que demandent les organisations depuis des mois ?

Le Président de la République reste silencieux après le courrier des organisations syndicales du 20 mai. Restera-t-il de marbre devant les milliers de votations que lui remettront les organisations le 28 juin prochain.

D'ores et déjà des dizaines de milliers de votation pour le retrait du projet de loi sont recueillies. Les organisations appellent les salarié-es, les privé-es d'emploi, les retraité-es, et les jeunes à voter massivement. Depuis trois mois se multiplient les pétitions,

ailleurs, dans ces mêmes propos, Manuel Valls a accusé la CGT d'avoir eu une attitude « ambiguë » vis-à-vis des casseurs, laissant ainsi croire que cette centrale syndicale, qui était à l'initiative de la manifestation parisienne avec six autres organisations de salarié-es et de jeunesse, encourage les actes de violence. Dans un Etat de droit et compte tenu de leur gravité, de telles accusations à l'encontre d'une organisation syndicale, quelle qu'elle soit, ne sauraient être portées sans preuve.

manifestations, grèves, occupations de lieu de travail... le rejet du projet de loi est bien réel et il demeure profondément ancré y compris dans l'opinion publique.

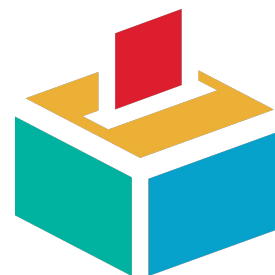
Les organisations appellent à poursuivre les actions revendicatives sous les formes décidées localement et à participer massivement aux journées de mobilisation nationales les 23 et 28 juin prochains :

- Le **23 juin**, pendant l'examen au Sénat (grèves, interpellations des parlementaires, rassemblements, manifestations, conférences de presse...);

- le **28 juin** prochain, date prévue du vote du Sénat, pour remettre la votation citoyenne auprès des préfetures et à la présidence de la République pour la région parisienne et en organisant des grèves et des manifestations. Elles se retrouveront le 24 juin prochain.

Communiqué commun CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL

15 juin 2016



La LDH a déjà demandé la mise en place d'une commission parlementaire afin que toute la lumière soit faite sur les violences policières et sur la stratégie de maintien de l'ordre mise en place par les pouvoirs publics. Plus que jamais, alors que le droit de manifester semble être remis en cause par les plus hautes autorités, elle réitère cette demande.

Communiqué LDH

15 juin 2016

CRISE À MAYOTTE, LE RETOUR DE BOOMERANG D'UNE POLITIQUE DEPUIS LONGTEMPS INACCEPTABLE

« Mayotte asphyxiée ! » « Vols, agressions et meurtres au quotidien » « Climat de psychose installé », « Système de santé débordé » « Écoles surchargées = enfants en danger = délinquance juvénile et chômage en masse ». Voici quelques formules proclamées le dimanche 15 mai 2016 par une centaine d'habitants du village de Bouéni, au sud de l'île, et par d'autres à Koungou, au nord de l'île. Leur tract appelle à une opération d'expulsion « des clandestins » qu'il qualifie de « pacifique ». Depuis le mois de janvier, des collectifs villageois organisent ces expulsions visant les personnes d'origine comorienne qualifiées d'« étrangères », qu'elles soient sans papiers, titulaires d'un titre de séjour ou même de nationalité française. Ces opérations inacceptables sont annoncées une ou plusieurs semaines à l'avance, et pourtant ni la mairie ni la préfecture ne s'y opposent. Les habitations précaires de ces personnes sont parfois détruites ou brûlées, ainsi que leurs biens, les obligeant à fuir et à camper hors du village. Lors de ces manifestations, les forces de l'ordre, présentes sur place, non seulement n'interviennent pas pour stopper ces

expulsions, mais mènent en amont et en aval de celles-ci des opérations de contrôle des étrangers.

À Mayotte, la violence sociale dénoncée est bien réelle, mais ces mouvements se trompent de cible. Les personnes étrangères y sont devenues les boucs-émissaires d'une situation économique et sociale désastreuse résultant d'une politique discriminatoire à l'égard de tous les habitants de l'île.

Cinq ans après sa départementalisation, Mayotte subit encore un régime d'« infra-droit » social et économique. Ce 101^{ème} département français souffre d'inégalités criantes vis-à-vis de la métropole, et ce dans tous les domaines. Dans ce contexte économique et social extrêmement dégradé, l'île a d'ailleurs été bloquée début avril par une grève générale revendiquant « l'égalité réelle » avec les autres départements.

Quant aux étrangers qui vivent à Mayotte ou qui tentent d'y entrer, ils subissent eux aussi un « infra-droit » qui les prive des garanties juridiques qu'ils auraient en métropole et qui permet notamment chaque année 20 000 expulsions expéditives. Depuis 1994, les habitants des autres îles de l'archipel des Comores sont en effet devenus des étrangers soumis à un visa pour se rendre à Mayotte, qui voit ainsi coupés ses liens avec le reste de l'archipel.

Cette politique n'a évidemment pas jugulé des pratiques de circulation ancestrales, et a simplement plongé dans la précarité celles et ceux qui continuent et continueront de les exercer.

Les événements en cours risquent de n'être que les préludes à des atteintes plus graves aux droits et à la sécurité des étrangers vivant à Mayotte si aucune solution n'est apportée à cette situation sociale et économique désastreuse. L'action des forces de l'ordre et le discours des autorités ne doivent pas permettre de conforter ces agissements illégaux par un amalgame intolérable entre « immigration » et « délinquance », mais les empêcher et les condamner fermement.

Les associations membres du réseau MOM*, demandent aux pouvoirs publics de respecter l'état de droit, de rétablir une circulation normale au sein de l'archipel, et de prendre rapidement des mesures pour améliorer les conditions de vie et mettre fin aux inégalités dont tous les habitants de Mayotte sont victimes. Cette crise ne peut se réduire ni se régler par la maltraitance et l'expulsion de personnes étrangères.

Communiqué du Collectif
Migrants outre-mer
23 mai 2016

*Collectif Migrants outre-mer

APPEL COLLECTIF POUR L'AVENIR DES LYCÉES PROFESSIONNELS

L'enseignement professionnel public subit des attaques sans précédent de la part des organisations patronales, du gouvernement, des Régions, comme de certains parlementaires. Accusée à tort d'être éloignée de l'entreprise et des compétences nécessaires à l'emploi, la voie professionnelle sous statut scolaire ne colle pas à l'image que ses détracteurs cherchent à imposer. Alors que les mesures financières et les propositions de lois prônent aujourd'hui le développement de l'apprentissage pour prétendre lutter contre le chômage des jeunes, il est indispensable de rappeler que l'enseignement professionnel public doit conserver sa première place dans la formation professionnelle des jeunes et doit rester au sein des ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, garants du service public d'éducation pour toutes.



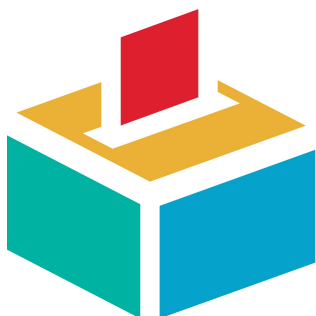
Je signe l'appel

#VotationTravail

la votation citoyenne sur la Loi Travail.

Prenez la parole dans les entreprises, les administrations, les lieux d'études, les espaces publics.

Sur votationtravail.fr,
trouvez un bureau de vote,
organisez une votation,
annoncez-la sur une carte,
publiez les résultats.



JO du 10/06/2016

Décret n° 2016-771 du 10 juin 2016 relatif à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du baccalauréat professionnel dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience

Décret n° 2016-772 du 10 juin 2016 relatif à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du certificat d'aptitude professionnelle dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience

BO n°21 du 26/05/2016

Concours général des métiers

Modification

arrêté du 18-4-2016 - J.O. du 3-5-2016- NOR MENE1610463A

Brevets des métiers d'art

arrêté du 18-4-2016 - J.O. du 3-5-2016- NOR MENE1610469A

Baccalauréats professionnels : modification

arrêté du 18-4-2016 - J.O. du 3-5-2016- NOR MENE1610474A

Brevet professionnel

Création et modalités de délivrance de la spécialité boucher

arrêté du 26-4-2016 - J.O. du 11-5-2016- NOR MENE1611318A

BO n°23 du 9/06/2016

Certificats d'aptitude professionnelle, brevets d'études professionnelles et mentions complémentaires

Prise en compte de la problématique de la production biologique dans les spécialités de certificats d'aptitude professionnelle, brevets d'études professionnelles et mentions complémentaires relevant de la commission professionnelle consultative de l'alimentation

arrêté du 26-4-2016 - J.O. du 14-5-2016- NOR MENE1611332A

Baccalauréats et brevets professionnels

Prise en compte de la problématique de la production biologique dans les spécialités de baccalauréats professionnels et de brevets professionnels relevant de la commission professionnelle consultative de l'alimentation

arrêté du 26-4-2016 - J.O. du 18-5-2016- NOR MENE1611327A

Baccalauréat professionnel

Intitulé de la spécialité agencement de l'espace architectural : modification

arrêté du 9-5-2016 - J.O. du 20-5-2016- NOR MENE1612159A